

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **21 (1950)**

Heft 1

PDF erstellt am: **03.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXII^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N^o 1. JANV. 1950

SOMMAIRE :

*Quelle est la durée d'existence de l'entreprise
et, plus spécialement, celle de l'entreprise horlogère ?
Chronique bibliographique.*

**Quelle est la durée d'existence de l'entreprise et,
plus précisément, celle de l'entreprise horlogère ?**

I.

Cette question, nous la sommes-nous déjà posée ? Certes oui. Parce que, aurons-nous pensé avec raison, l'entreprise est une particule de cette sève qui nourrit l'économie, contribue à son développement et fait la prospérité générale. Elle est la cellule de vie de l'économie. Mais combien de temps vit-elle, peut-elle vivre ? Autant de questions auxquelles il est difficile, à priori, de répondre. En effet, la durée d'existence d'une entreprise est une notion dont on ne saurait user sans l'avoir préalablement définie. Il ne nous en faut pas davantage pour nous trouver en pleine théorie, si nous voulons donner une réponse à la première question posée en tête de ces lignes. Essayons d'y voir clair !

D'abord, qu'entendons-nous par entreprise ? Sans entrer dans une définition scientifique avec toutes les démonstrations qu'elle comporte, nous dirons simplement que l'entreprise est une synthèse de travail humain, synthèse dont les caractéristiques principales sont : la forme autonome et permanente et la direction centrale. Le but de son activité est de fournir des prestations économiques pour le marché (donc non seulement des produits, mais aussi des services, comme c'est par exemple le cas des chemins de fer, des assurances, etc.) au moyen d'un patrimoine.

L'entreprise remplit sa fonction essentielle dans le processus de la production nationale, et ce, à un double point de vue ; d'une part, elle métamorphose des moyens de production en produits destinés au marché et contribue, de ce fait, à augmenter le produit national ; d'autre part, elle se doit de travailler avec productivité, c'est-à-dire d'user de ses moyens de production selon le principe économique : obtenir un résultat déterminé avec un minimum de moyens ou, inversement, avec des moyens déterminés, un résultat maximum. L'entreprise devra s'en tenir à ce principe, d'abord pour ne pas compromettre sa propre existence (il y a évidemment toujours des exceptions : les entreprises disposant d'un monopole ou d'une aide publique, par exem-